



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 05 OCTOBRE 2023

Présents (7) : Manon ALTOUNIAN, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Stéphane GERMAIN, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE.

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absents excusés (4) : Virginie BOYNE (donne pouvoir à Alexandre VIGNE), Mathieu EVESQUE (donne pouvoir à Manon ALTOUNIAN), Marie-Paule GERACE-CORBON (donne pouvoir à Evelyne FURSTOSS-PASTORE), Hervé MONTEILS (donne pouvoir à Géraldine TRONG).

Début de séance à 20h00.

Ordre du jour

1	Production d'une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables	2
2	Participation aux taxes foncières et ordures ménagères ARFA, SDIS et Logements communaux	2
3	Adhésion à la Convention Médecine préventive du CDG 30	2
4	Adhésion à la convention Risques professionnels du CDG 30	3
5	Adhésion au service CNRACL et Invalidité du CDG 30.....	3
6	Silos de stockage des granulés de bois pour les bâtiments communaux.....	3
7	Doc Cévennes	3
8	Questions diverses.....	4
8.1	Inauguration de la place	4
8.2	Travaux de la rue du Barry et extension	4
8.3	Entretien des chemins communaux.....	4
8.4	Demande de subvention de goudronnage de cour privée.....	5
8.5	Information arbre du cimetière	5
8.6	Avenir de la bonne adresse	5
8.7	Recrutement du cuisinier	5
8.8	Elagage et entretien des espaces verts.....	5
8.9	Abonnement à Canal +.....	6

1 Production d'une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Depuis la loi du 10 mars 2023, les communes ont l'obligation de fournir le recensement de toutes les zones qui devront permettre d'installer des énergies renouvelables, publiques et privées. Le rendu est attendu avant le 31 décembre 2023, sous forme SIG (cartographie). Cette première phase de recensement sera suivie d'une phase d'installation. L'objectif du gouvernement est de réduire la production électrique des centrales nucléaires au profit des énergies renouvelables. Chaque préfet a un « quota » de Giga Watt issus des énergies renouvelables à atteindre.

Sur la commune, nos possibilités portent essentiellement sur des panneaux photovoltaïques, ou des turbines à installer sur des conduites d'eau ou cours d'eau. L'éolien est interdit du fait du territoire préservé (zone Unesco / Parc national des Cévennes / Natura 2000).

Nathalie BERTOT a déjà commencé un travail de recensement des bâtiments publics pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques : école, salle des fêtes, ARFA, caserne, atelier municipal, bâtiment DDE, résidence les Ormeaux, etc. Pour le recensement des possibilités pour les privés, il est décidé de ne proposer que des surfaces de toitures importantes. Les agriculteurs qui sont les principaux concernés, seront consultés au préalable, afin qu'ils donnent leur accord sur la mention de leur infrastructure dans le rendu SIG.

Au-delà de ce recensement, le conseil discute des possibilités d'autoconsommation, de revente d'électricité produite. La question d'investissements publics-privés est posée : par exemple, les panneaux solaires posés sur le toit de l'école pourront-ils servir à réduire la consommation d'électricité de la boulangerie voisine, qui aurait investi également sur ce projet ? Etc.

→ **Le conseil municipal délibère sur ce principe de cartographie ; la possibilité de réalisation du SIG par un prestataire extérieur ne sera utilisée que si nécessaire le conseil municipal sera informé :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 11	0 / 11	1 / 11

2 Participation aux taxes foncières et ordures ménagères ARFA, SDIS et Logements communaux

Chaque année, le montant de participation aux taxes foncières est calculé selon une équation basée sur les surfaces des infrastructures de l'ARFA et du SDIS.

De même, la commune doit refacturer la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (puisque calculée sur la base des taxes foncières). La commune refacturera à l'ARFA, au SDIS et pour les logements que la commune met en location vide (appartement au-dessus de la Poste).

→ **Le conseil municipal vote la participation aux taxes foncières et enlèvement des ordures ménagères :**

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

3 Adhésion à la Convention Médecine préventive du CDG 30

Le Centre de Gestion du Gard (CDG30) a une nouvelle convention au service de médecine préventive. Obligatoire, le montant de son adhésion est calculé selon un pourcentage de la masse salariale des employés communaux.

→ **Le conseil municipal vote l'adhésion à la convention de médecine préventive du Centre de Gestion du Gard :**

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

4 Adhésion à la convention Risques professionnels du CDG 30

Le Centre de Gestion du Gard (CDG30) a mis en place une nouvelle convention, qui conseille toute mesure pour respecter et améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Sa mission d'inspection en hygiène et sécurité au travail est une obligation réglementaire. Son montant de 600 € est un forfait selon le nombre de salariés communaux.

→ Le conseil municipal vote l'adhésion à la convention des risques professionnels du Centre de Gestion du Gard :

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

5 Adhésion au service CNRACL et Invalidité du CDG 30

Depuis le 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard (CDG30) facture le service de contrôle de dossier déposé Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales et Invalidité. Jusqu'à présent gratuite, cette expertise coûte aujourd'hui 200 €/an. Cette mission n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée. La commune l'a récemment mobilisée pour Bernard POUZENS.

→ Le conseil municipal délibère pour l'adhésion au service CNRACL et Invalidité du CDG 30 :

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

NB : le Centre de Gestion du Gard (CDG30) est spécialisé sur le fonctionnement des collectivités. Il a annoncé au moins trois autres services payants à venir. A voir si la commune en aura l'utilité.

6 Silos de stockage des granulés de bois pour les bâtiments communaux

Concernant la mise en œuvre des chaudières à bois, le stockage des granulés de bois est à revoir. En effet, le bâtiment actuel de stockage de la cuve à fioul est trop humide pour le stockage des granulés de bois. Un silo préfabriqué, métallique, sera installé à la place de l'ancienne pompe à chaleur.

Pour le chauffage de l'ancienne mairie, la cuve à fioul a été découpée par Mathieu DUPORT, et sortie en pièces. Un silo toile, avec système de rechargement et aspiration du côté de l'ancien porche, sera installé.

Ces dépenses supplémentaires coûtent 14 908,77 € (devis de l'entreprise BENZAL). Le montant de la prestation de découpe de M. DUPORT n'est pas encore connu. (520€ TTC, information reçue le lendemain du CM)

L'installation d'un chauffage à l'atelier de poterie doit être étudié et programmé.

→ Le conseil municipal vote cette dépense complémentaire de 14 908,77 € :

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

7 Doc Cévennes

A l'initiative de la communauté de communes, une projection sur grand écran la ferme à Gégé suivie d'une soirée cinéma a eu lieu cet été, en plein air, sur la place du village. Réussie et très appréciée, cette manifestation a aussi été l'occasion d'accueillir l'équipe de jeunes du projet Concordia. Pour 2024, le Conseil Municipal aimerait deux projections estivales, une en juillet et une en août.

L'association Doc-Cévennes demande à la commune une adhésion de 20 € / an, et une subvention exceptionnelle de soutien de 500 €. Elle propose aussi deux projections à venir : le 13 novembre avec le documentaire « Taming the

Garden » ; et le 19 novembre, avec le documentaire « De l'eau jaillit le feu ». Après discussion et au vu des manifestations déjà programmées cette semaine là, le Conseil Municipal préfère une séance au lieu de deux. Il demande aussi pour l'année 2024 d'harmoniser les dates avec la programmation culturelle de la mairie.

→ Le conseil municipal vote pour l'adhésion de 20 € / an à l'association Doc-Cévennes :

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

→ Le conseil municipal vote pour la subvention 500 € pour 2023 à l'association Doc-Cévennes :

Pour	Contre	Abstention
8 / 11	0 / 11	3 / 11

8 Questions diverses

8.1 Inauguration de la place

L'inauguration de la place aura lieu le Samedi 07 octobre, à 11 heures, avec la présence de la sous-préfète du Vigan. Carole DELGA, Présidente de Région, est excusée. Régis BAYLE la représentera. Martin DELORD et Hélène MEUNIER représenteront le Département. Le Conseil Municipal des Jeunes sera aussi représenté.

Le déroulé est le suivant : visite de la place, discours des officiels, coupure du ruban (à voir si le geste peut être fait par des membres du Conseil Municipal des Jeunes), une surprise ; le tout clôturé par le lunch.

Deux expositions photos sur de l'historique des travaux de la place seront présentées : une affichée à l'extérieur et un diaporama de clichés de l'année de chantier sera projeté en boucle au Foyer. Les clichés ont été réalisés par Serge PUJOLAR.

Coordonnée par Evelyne FURTOSS-PASTORE, et aidé par et Géraldine TRONG, le lunch sera installé le vendredi après-midi.

8.2 Travaux de la rue du Barry et extension

Les travaux de la rue du Barry sont achevés. La réception avec Olivier ARNAL aura lieu jeudi prochain, le 12 octobre.

Sur le bas de la rue du Barry, Florent et May-Linh CAREL ont signalé la mauvaise évacuation de l'eau pluviale devant leur maison. En effet, des coudes posés par l'entreprise GERMAIN en bout de canalisation de la rue du Barry risquent de ralentir l'évacuation des eaux. De plus, une déformation du sol de la rue de L'Engarenne entraîne le retour de l'eau de ruissellement vers la rue du Barry.

Des travaux complémentaires sont donc à faire, avec un supplément financier qui passera dans le marché à bons de commande. Le prolongement de la grille ouverte de la rue du Barry jusqu'à la grille carrée de la rue de l'Engarenne sera réalisé. Ce dispositif devrait absorber directement les eaux de ruissellement de la rue de l'Engarenne avant qu'elles ne puissent se déverser dans la rue du Barry et supprimer ainsi ce phénomène de retour. De plus elle sera directement connectée aux grilles de la rue du Barry et augmentera la capacité absorption et d'évacuation du pluvial de la rue du Barry.

L'embellissement et la remise en route de la fontaine sera faite en dernier lieu. Le syndicat des eaux, sollicité, est équipé pour retrouver les conduites d'alimentation en eau, et leur état pour essayer de remettre en fonction la fontaine.

8.3 Entretien des chemins communaux

Fabrice LIBOUREL, questionné, indique la nécessité d'entretien de trois chemins communaux au Mazes et deux à Licide. En complément, il est décidé de solliciter les agriculteurs (acteurs les plus concernés) pour signaler et prioriser les linéaires de chemins à entretenir. L'entreprise de Ludovic HUC peut intervenir à nouveau en novembre. L'objectif à terme est d'entretenir un même chemin une fois tous les deux ans.

8.4 Demande de subvention de goudronnage de cour privée

La famille ROUSSEL-MARTIN demande la participation de la mairie pour le goudronnage de la petite cour de leur maison rue du Barry (coût des travaux : 3 000 €). La délibération sur ce sujet étant toujours valable, la commune donnera une aide financière forfaitaire pour le coût de ces travaux pour un montant de 891,83€, selon la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2005

Le Maire propose de revoir cette délibération et de limiter le soutien de la mairie aux espaces privés qui sont laissés à usage public. A discuter à nouveau au prochain conseil municipal.

8.5 Information arbre du cimetière

Une famille a demandé la coupe d'un arbre du cimetière qui salit leur tombe. M. Le Maire leur a répondu par la négative compte tenu de l'aspect emblématique des arbres du cimetière.

Sur le même lieu, deux problématiques ont été soulevées :

- Un arbre sur une concession privée est en train de mourir. La dangerosité de son état amène la mairie à le signaler aux familles concernées.
- Le mur du cimetière en bas au fond se fend : à expertiser.

8.6 Avenir de la bonne adresse

Stéphane GERMAIN confirme l'arrêt de la gestion de la Bonne Adresse au 31 décembre 2023 par Jodie et Davy POUZENS. Les associés restants réaffirment leur volonté de garder ce commerce du milieu de la place, ouvert toute l'année, avec des jours minima en hiver (janvier à avril). Aujourd'hui, ils font leur possible pour trouver des gérants ou des salariés (mise en relation avec Relance Cévennes, réunion avec les cafés de Pays, etc.). Le service proposé de ce commerce est aussi à réétudier : pizzeria, Café de Pays, etc.

8.7 Recrutement du cuisinier

Depuis le 24 août dernier, le poste de cuisinier de la cuisine centrale est à pourvoir. Trois candidats ont répondu à l'offre d'emploi et ont participé aux entretiens de sélection. Les deux premiers candidats sont le cuisinier actuel, Mr Amirouche AOUAOU et Jodie POUZENS.

Après avoir été consulté, Mr. AOUAOU propose de ne faire qu'un mi-temps (2 jours/semaine), pendant un an, avec un coût horaire de 16 € / heure, et 45 € au lieu de 50 € pour les indemnités de déplacements.

Pour l'heure, le Conseil Municipal reporte la décision définitive, le temps de la consultation des intéressés, soit d'un temps plein pour Mr. AOUAOU ou J. POUZENS, soit d'un mi-temps pour les deux candidats. Et dans le cas d'un temps plein, le Conseil Municipal décidera du candidat retenu.

→ Le conseil municipal vote pour faire la proposition d'un mi-temps à Jodie POUZENS :

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

8.8 Elagage et entretien des espaces verts

Mickaël SOTTILE, élagueur-monteur, vient de s'installer à Lanuéjols. Autonome et équipé en matériel, il n'a pas besoin de nacelle pour intervenir sur les arbres.

Deux devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal :

Devis	Détails prestation	Coût (Non soumis à TVA)	Date / durée
1- Elagage des arbres aux Ormeaux	Taille du frêne d'1/3 Haubanage du frêne Taille du chêne Broyage et nettoyage	840 €	/

→ Le conseil municipal vote le premier devis proposé (élagage des arbres des Ormeaux)

Pour	Contre	Abstention
11 / 11	0 / 11	0 / 11

Devis	Détails prestation	Coût (Non soumis à TVA)	Date / durée
2- Entretien de la commune, élagage annuel des arbres	Elagage courant et annuel : 1 arbre sur 2 (sur la place ; la ligne droite de Countal au bassin de rétention ; l'aire de Montjardin) Elagage ponctuel au cimetière Entretien des espaces verts : aire de service de camping-car, la montée des Mazes, la place (intérieur et extérieur), espace à côté de l'abri bus, la montée de l'école, la montée de Countal jusqu'au bassin de rétention. Entretien de la station d'épuration, et coupe des roseaux (à faire à 2, avec l'employé communal)	7 000 € / an (Soit 35 € / heure)	200 - 300 heures / an Travaux prévus entre le début d'automne 2023 et la fin du printemps 2024

Il est précisé que son intervention diminuerait le coût de location de la nacelle et du broyeur (coût actuel de 3 500 €). La location de la nacelle sera toutefois nécessaire deux jours par an pour la pose des luminaires pour les fêtes de fin d'année. Le coût d'entretien et de réparation du matériel communal serait également réduit. Enfin, le temps des employés municipaux serait économisé et mobilisé à d'autres tâches. Le travail d'entretien des espaces verts serait fait régulièrement.

Mickaël SOTTILE précise que son taux horaire est maintenu en cas d'autres besoins, toujours avec son matériel, et quelque soit le jour d'intervention (urgences liées aux intempéries par exemple).

8.9 Abonnement à Canal +

Abonné jusqu'au 31 janvier 2024, le renouvellement de l'abonnement de Canal + pour 550 € / an est questionné. La disponibilité de cet abonnement est sur la télévision du foyer. Géraldine CARTAYRADE interrogera les personnes utilisatrices sur leur besoin. L'information sur la disponibilité de cette chaîne télévisée est mal connue et elle pourra être diffusée dans le prochain bulletin municipal.

Fin de séance à 22h45.